

Paris, le 8 janvier 2021

Positionnement de l'Association des Maires d'Ile-de-France relatif à la mise en œuvre de la vaccination contre la COVID-19 en Ile-de-France

L'Association des Maires d'Ile-de-France a tenu un conseil d'administration exceptionnel, le 5 janvier dernier, en présence du Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, monsieur Marc Guillaume, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, monsieur Aurélien Rousseau, et du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, monsieur Christophe Kerrero.

En effet, au vu des inquiétudes de la population, remontées par les maires, et de la nécessité de pouvoir présenter des perspectives concrètes sur la mise en œuvre de la campagne de vaccination, les élus du Conseil d'administration ont souhaité échanger directement avec les représentants de l'Etat, afin de trouver des solutions le plus rapidement possible.

A l'issue de ce Conseil d'administration, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) formule 3 priorités :

1/ Anticiper ensemble

L'AMIF demande aux autorités de santé de diffuser bien en amont le cahier des charges qui permettra de préparer l'ouverture de centres de vaccination dans les communes, pour être collectivement prêts le plus rapidement possible. L'AMIF sera aux côtés des maires qui souhaitent ouvrir un centre de vaccination, en diffusant toutes les informations qui lui seront transmises par les autorités de santé.

2/ Inclure tous les territoires

L'AMIF demande à ce qu'aucun territoire ne soit mis de côté, et que la répartition des centres de santé puisse prendre en compte l'existence de déserts médicaux en Ile-de-France. Une attention particulière devra être portée aux populations qui n'ont pas les moyens de se déplacer sur des longues distances, et aux territoires ruraux, pour assurer un maillage efficace des lieux de vaccination.

3/ Elargir les publics prioritaires aux agents de la fonction publique territoriale en contact avec le public

L'AMIF souhaite que la Fonction publique Territoriale puisse être pour partie prioritaire dans la stratégie vaccinale, s'agissant des aides à domicile, des services sociaux, des ATSEM et plus généralement les agents territoriaux en contact avec le public et assurant une mission de service public.

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70